

# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Médecins, infirmières des urgences et des unités de soins, personnel de l'admission et coordonnateurs d'activités**

**DATE : Le 21 juillet 2020**

**OBJET : Modification du dépistage COVID-19 pour les usagers admis**

---

**Les usagers sans symptômes compatibles de la COVID-19 admis ou qui seront admis dans les 48 prochaines heures dans les unités de soins aigus**, notamment aux unités de soins intensifs-intermédiaires, chirurgie, médecine (incluant la gériatrie), pédiatrie, psychiatrie ou obstétrique **devront subir un test de dépistage de la COVID-19.**

**Les usagers admis, en provenance de l'urgence, seront dépistés à l'urgence dès que l'admission est confirmée.** Un usager ne requiert pas d'isolement s'il ne présente pas de symptôme et qu'il n'a pas été identifié comme contact d'un cas confirmé de COVID-19 (donc usager vert). L'usager est admis en zone verte. Le code de dépistage est M8.

Cependant, **si l'usager présente des symptômes compatibles de la COVID-19, il est important d'inscrire M1 afin de bénéficier du test rapide.** L'usager est admis en zone jaune et y demeure jusqu'à libération par le médecin après analyse des résultats. Selon l'achalandage et les ressources disponibles, garder l'usager à l'urgence jusqu'à l'obtention du résultat.

Les usagers admis ne transigeant pas par l'urgence (domicile, secteur ambulatoire, autres centres hospitaliers etc...) seront dépistés à leurs arrivées sur l'unité de soins qui les accueille. Nous rappelons que si l'usager présente des symptômes il doit être dépisté selon M1 ainsi que s'il a été identifié comme un contact d'un cas confirmé.

**Les usagers qui doivent se faire opérer en urgence (provenance de clinique externe, d'hospitalisation plus de 48 heures ou urgence) doivent se faire dépister**, mais il n'est pas nécessaire d'attendre le résultat du test pour opérer.

Les femmes enceintes qui se présentent pour accoucher seront dépistées dès que possible sur l'unité.

**Important :**

Il ne faut pas dépister les personnes rétablies dans les trois derniers mois suivant le test positif.

Si l'usager admis est déjà positif, vous devez demander une évaluation par le médecin. Celui-ci pourra évaluer s'il est pertinent de faire des tests pour lever l'isolement de l'usager.

« Signature autorisée »

*Liliane Bernier, directrice*

*Direction des soins infirmiers*

*Contenu et diffusion approuvés par : Isabelle Barrette, directrice générale adjointe*